

DELIBERATION : 18.2016.

Objet : Vœu du maire du 18^e et des élu(e)s de la majorité destiné au préfet de police et à la maire de Paris concernant le renforcement des actions entreprises pour l'amélioration du cadre de vie des secteurs Château-Rouge, Barbès, la Chapelle et Porte Montmartre.

Le Conseil du XVIII^{ème} arrondissement;

Vu l'article 2511-12 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 24 du règlement intérieur du conseil du 18^e relatif aux vœux,

« Considérant que les secteurs Château-Rouge, Barbès, Chapelle et Porte Montmartre posent des problématiques distinctes qui ont reçu une attention de la Ville de Paris et des actions en profondeur, soient ;

« Considérant la mise en œuvre depuis 2004 d'un vaste programme d'éradication de l'habitat insalubre dans le quartier de la Goutte d'or en particulier, »

« Considérant la métamorphose urbaine du quartier Chapelle, avec l'arrivée de la ZAC Pajol et le travail sur la qualité des commerces dans le cadre de la commission pieds d'immeubles, »

« Considérant le lancement depuis 2004, d'une vaste opération de renouvellement urbain du secteur de la Porte Montmartre, avec l'arrivée de nouveaux logements, d'équipements publics et d'acteurs économiques, »

« Considérant les aménagements étudiés actuellement pour chacun des secteurs par les services des espaces Verts et de la Voirie de la Ville, »

« Considérant les efforts fournis par les services de la propreté de la Ville parfois certes insuffisants compte tenu de l'ampleur de la tâche ; »

« Considérant l'organisation d'une marche exploratoire effectuée avec les femmes de ces quartiers le 7 novembre dernier afin d'identifier les lieux de harcèlement dont elles peuvent faire l'objet; »

« Considérant le travail social effectué notamment par les associations conventionnées pour faciliter l'insertion des biffins de la Porte Montmartre ; »

« Considérant la création d'une seule direction pour regrouper l'ensemble des agents municipaux chargés de la lutte contre les incivilités, l'augmentation du nombre d'inspecteurs de sécurité (passage de 1000 à 1900 agents et de 600 à 950 ISVP), et la création d'une circonscription unique pour le 18^e arrondissement; »

« Considérant l'efficacité des actions coordonnées entre les effectifs policiers et ceux de la Direction de la Prévention de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris sur certains de ces secteurs ; »

« Considérant les efforts déjà déployés par la PP en matière d'effectifs sur ces problématiques et ces secteurs, »

« Considérant que la vente à la sauvette organisée de marchandises contrefaites sur les secteurs Château-Rouge et Barbès, perdure et continue de se développer ; »

« Considérant que des phénomènes similaires se sont développés ces derniers mois sur l'axe reliant la station de métro la Chapelle à la rue Marx Dormoy dans des proportions insupportables pour les riverains de ce quartier populaire » ;

« Considérant les troubles à l'ordre public occasionnés par la présence permanente de plusieurs centaines de vendeurs à la sauvette, sur l'ensemble de ces secteurs, et l'appropriation de l'espace public qui en découle ; »

« Considérant que cette activité pénalise lourdement les commerçants dont les établissements sont situés à proximité de ces secteurs ; »

« Considérant la multiplication d'incidents dont sont victimes les femmes sur ces secteurs particulièrement occupés par une population masculine n'hésitant pas à les harceler avec insistance » ; »

« Considérant que l'ensemble des actions – répressives et préventives - ne peuvent être menées que dans une synergie des actions de l'ensemble des acteurs public ».

Sur proposition d'Eric LEJOINDRE et des élus de la majorité, le Conseil d'Arrondissement du 18e demande :

- À la maire de Paris

- de confirmer la mise en œuvre des projets d'aménagements en cours d'instruction :

1. Babinski/ Gérard de Nerval/ Binet dans le secteur de la Porte Montmartre
2. Caplat
3. Poulet / Dejean
4. Place de la Chapelle (Promenade urbaine et Oasis urbain)

- au Préfet de Police et au Ministre de l'Intérieur

- de renforcer les effectifs de police sur ces secteurs afin de lutter efficacement contre la vente à la sauvette
 - de renforcer le travail d'investigation sur les filières des produits de contrefaçon